

SOUDAN

Le commerce des armes alimente les atteintes aux droits humains au Darfour

Index AI : AFR 54/142/2004

ÉFAI

**Embargo : mardi 16 novembre 2004
(09 h 00 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

« Les pilotes d'hélicoptère ont attaqué délibérément et sans discrimination le campement informel de personnes déplacées alors qu'ils savaient très bien qu'il y avait des civils innocents. »

Rapport de la Commission de contrôle du cessez-le-feu de l'Union africaine sur l'attaque des villages d'Hashaba et de Gallab le 26 août 2004.

« La seule chose qu'on trouve facilement au Darfour, ce sont les armes. Il est plus facile de se procurer une kalachnikov qu'une miche de pain. »

Jan Egeland, coordonnateur de l'aide d'urgence des Nations unies, 1^{er} juillet 2004

Aujourd'hui, mardi 16 novembre 2004, Amnesty International a révélé des informations sur les exportations d'armes incontrôlées qui ont alimenté les atteintes massives aux droits humains perpétrées au Soudan, notamment les homicides, les viols, la torture et le déplacement de plus d'un million de civils depuis le début du conflit au Darfour en février 2003.

« Les gouvernements doivent cesser de fermer les yeux sur les conséquences immédiates et à long terme de ce commerce totalement irresponsable. Ils doivent veiller à ce que le Conseil de sécurité des Nations unies impose à toutes les parties au conflit soudanais, y compris aux forces armées gouvernementales, un embargo sur les armes impératif et rigoureusement contrôlé. Cet embargo devrait avoir pour objectif de mettre un terme à toutes les exportations d'armes susceptibles d'être utilisées pour commettre des atteintes aux droits humains », a déclaré Elizabeth Hodgkin, chercheuse d'Amnesty International sur le Soudan.

Lors d'une conférence de presse organisée à Nairobi avant la réunion du Conseil de sécurité des Nations unies prévue cette semaine

dans cette même ville, les délégués d'Amnesty International ont présenté un rapport qui analyse les différents types d'armes reçues par le Soudan et identifie les gouvernements qui ont permis les transferts de ces armes, que ce soit de manière délibérée ou involontaire

Ce rapport, intitulé [Soudan. Qui arme les auteurs de graves violations au Darfour ?](#) (index AI : AFR 54/139/2004) montre comment les forces gouvernementales soudanaises et les milices auxquelles elles sont alliées ont utilisé ces armes pour commettre de graves violations des droits humains, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

« Deux avions Antonov, cinq hélicoptères et deux MIG ont attaqué notre village vers six heures du matin. Cinq chars sont entrés dans le village. L'attaque a duré jusqu'à 19 heures [...] Dix-huit hommes et deux enfants de notre famille ont été tués dans leur fuite. » Témoignage recueilli par Amnesty International en mai 2004 auprès d'Aziza Abdel Jaber Mohammed et de sa demi-sœur, Zahra Adam Arja, à propos de l'attaque du village de Kornoy, au Darfour septentrional, en décembre 2003.

Le rapport s'appuie sur des témoignages de centaines de survivants recueillis par Amnesty International, ainsi que sur des documents commerciaux, des données des Nations unies sur les armes et d'autres sources, et révèle, entre autre, que :

- des avions et des pièces militaires ont été vendus au Soudan par la Fédération de Russie, la Chine et la Biélorussie, ainsi que des pièces détachées d'hélicoptères par la Lituanie, malgré l'utilisation répétée de ces appareils pour bombarder des villages et soutenir des attaques terrestres contre des civils ;
- des transferts de chars, de véhicules militaires et d'artillerie ont eu lieu à partir de la Biélorussie, de la Russie et de la Pologne, alors même que ces équipements étaient utilisés pour mener des attaques directes et aveugles contre des civils ;
- des grenades, des fusils, des pistolets, des munitions et d'autres armes légères ont été exportés vers le Soudan par de nombreux pays, mais principalement par la Chine, la France, l'Iran et l'Arabie saoudite ;
- des sociétés de courtage en armes britanniques et irlandaises ont récemment tenté de vendre au Soudan de grandes quantités d'avions Antonov et de véhicules militaires

provenant d'Ukraine, ainsi que de pistolets en provenance du Brésil ;

- des formations et une coopération militaires ont été proposées par la Biélorussie, l'Inde, la Malaisie et la Russie.

« Certains gouvernements, comme la Bulgarie, la Lituanie et le Royaume-Uni, ont déjà commencé à prendre des mesures pour mettre un terme aux transferts d'armes vers le Soudan, et l'Union européenne a instauré un embargo ; cependant, d'autres gouvernements ne semblent absolument pas disposés à fermer le robinet qui alimente ces atrocités », a déclaré Brian Wood, responsable de la recherche sur le commerce des armes et des équipements de sécurité au sein d'Amnesty International.

L'organisation de défense des droits humains appelle le Conseil de sécurité des Nations unies à imposer un embargo impératif sur les exportations d'armes susceptibles d'être utilisées pour commettre des atteintes aux droits humains. Cet embargo devrait être accompagné d'une surveillance rigoureuse de l'ONU à l'intérieur comme à l'extérieur du Soudan.

Amnesty International exhorte aussi tous les États cités dans son rapport à prendre immédiatement des mesures concrètes pour suspendre tous les transferts d'armes de ce type, ainsi que les approvisionnements qui leur sont liés dans le domaine de la logistique et de la sécurité, qui sont utilisés pour commettre de graves atteintes aux droits humains au Soudan.

Pour éviter que le commerce des armes n'alimente de telles catastrophes, l'organisation fait également campagne pour que tous les États instaurent des contrôles beaucoup plus rigoureux sur les armes conventionnelles, avec notamment la mise en place d'un traité sur le commerce des armes, qui interdirait les exportations d'armes vers tous les bénéficiaires risquant de les utiliser pour violer les droits humains et le droit international humanitaire. ●

Vous pouvez consulter la version intégrale du rapport [Soudan. Qui arme les auteurs de graves violations au Darfour ?](#) (index AI : AFR 54/139/2004) sur le site d'Amnesty International.

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44

20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>